



## Vérification de la Conformité

*Boostez vos exportations  
Démontrez la conformité de vos produits*



## ALGERIE

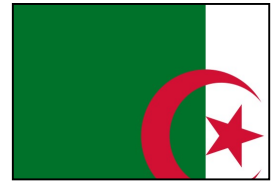
Programme de Vérification de  
la Conformité (VoC)



**BUREAU  
VERITAS**

Shaping a World of Trust

# CHAMP D'APPLICATION



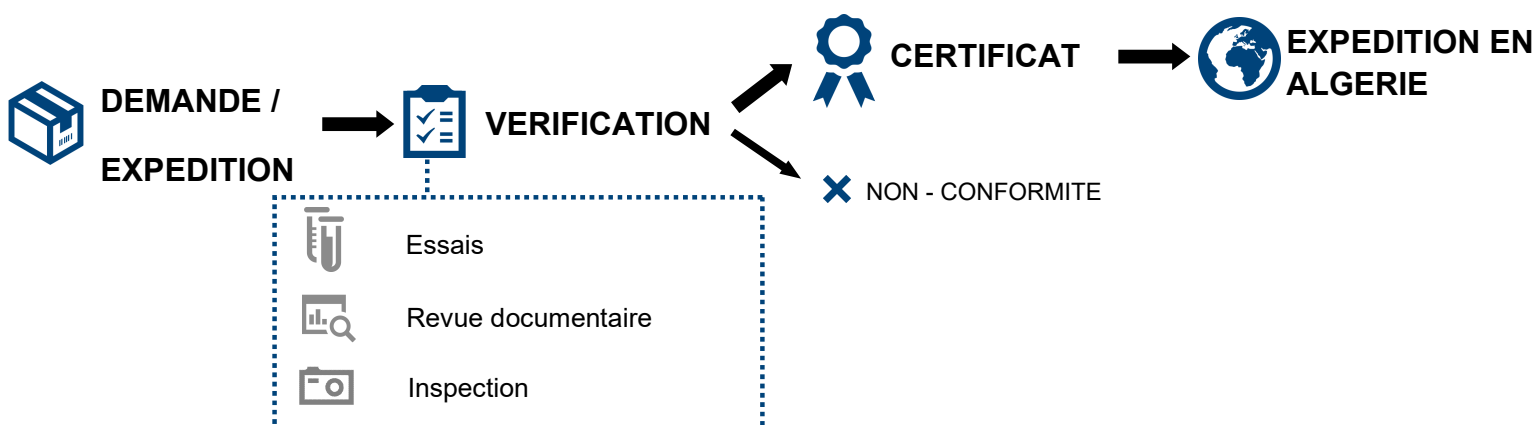
## PROGRAMME VoC

Le programme VoC Algérie est un programme volontaire pour satisfaire les exigences du décret algérien 05-467 sur la Conformité des Produits et la loi algérienne 09-03 sur la Protection du Consommateur. En accord avec la loi algérienne 2004-04, les décrets et arrêtés relatifs à la conformité des produits importés, Bureau Veritas émet le Certificat de Conformité (ou « Certificat de Qualité de la Marchandise ») exigé pour les importations en Algérie.

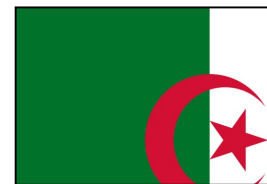
## OBJECTIFS

- Protection du consommateur et de l'environnement,
- Prévention de la concurrence déloyale,
- Simplification des procédures de dédouanement par la délivrance d'un Certificat de Conformité (CoC),
- Lutte contre la contrefaçon

## SCHEMA DU PROCESSUS



# PROCEDURE



## Etape 1 : Demande de Certificat de Conformité

**L'exportateur envoie la demande de certificat de conformité (demande possible en ligne sur <https://verigates.bureauveritas.com>) auprès de Bureau Veritas (Voir liste des contacts par zone). Cette demande doit comporter :**

- La liste et la désignation des produits exportés, le nom et les coordonnées de l'exportateur et de l'importateur (facture pro forma, lettre de crédit documentaire...),
- Les documents de conformité éventuellement disponibles pour les marchandises exportées (ex: Certificats tierce partie, rapports d'essais / d'analyses conformément aux normes applicables),
- Les certificats ISO 9001 du fabricant ou d'un autre système de management de la qualité tels que ISO 22000, ISO/TS16949, ISO13485...), le cas échéant,
- L'information concernant le lieu et la date prévisionnelle de disponibilité des marchandises pour permettre la réalisation de l'inspection physique avant expédition. (Remplir le formulaire de demande de certificat appelé RFC).

## Etape 2 : Routes

**Afin de faciliter les échanges et d'ajuster le niveau d'intervention en fonction du niveau de risque, 3 routes différentes sont disponibles pour démontrer la conformité des produits :**

- Route **A**: Tout type de marchandise, tout type d'exportateur
- Route **B** (Enregistrement): Biens préalablement enregistrés par Bureau Veritas
- Route **C** (Licence): Biens préalablement sous licence Bureau Veritas

## Etape 3 : Vérification documentaire / Essais

**Bureau Veritas étudie toutes les informations transmises par l'exportateur et vérifie la conformité des produits importés par rapport aux exigences réglementaires algériennes relatives à la conformité des produits importés. Si nécessaire, des échantillons sont prélevés et des essais/analyses sont effectués en laboratoire.**

## Etape 4 : Inspection physique

**Bureau Veritas vérifie :**

- Les produits par rapport aux exigences techniques applicables,
- Les marchandises soumises à l'inspection par rapport à celles identifiées lors de la vérification documentaire,
- Que les marchandises correspondent à celles identifiées dans les documents de la transaction,
- Si nécessaire, l'inspecteur Bureau Veritas prélève des échantillons pour une évaluation complémentaire.

## Etape 5 : Certificat de Conformité (CoC)

**Bureau Veritas vérifie le rapport d'inspection par rapport aux documents fournis. Lorsque cette vérification finale est satisfaisante, le Certificat de Conformité sécurisé est émis, sinon, un Rapport de Non-conformité est délivré. Le certificat est remis par l'exportateur à la banque pour le paiement du crédit/remise documentaire (le cas échéant). L'exportateur remet le deuxième original à l'importateur pour le dédouanement de sa marchandise. Il est recommandé aux exportateurs de ne pas expédier la marchandise avant l'émission du Certificat.**



## PROCEDURES DE FACILITATION

L'enregistrement (Route B) et la Licence (Route C) sont des options proposées aux exportateurs et importateurs réguliers. Les documents et le système en place sont préalablement revus afin de garantir la conformité aux exigences algériennes (rapport de test, certificat, résultats d'analyses, inspection, audits d'usine...).

Bureau Veritas facilite et sécurise vos exportations vers l'Algérie avec :

- Un réseau d'inspection mondial : les marchandises sont inspectées, quel que soit le pays d'export
- Un service rapide
- Le Certificat Bureau Veritas facilite le dédouanement des marchandises
- Une compétence reconnue: un réseau accrédité par le COFRAC, membre de l'IAC et IAF, pour l'inspection et la vérification de conformité: voir le site du COFRAC [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), avec la référence 3-1396
- Une connaissance des réglementations algériennes applicables aux importations
- Un certificat sécurisé spécialement conçu et émis pour vos exportations vers l'Algérie
- Des procédures définies en accord avec les exigences du Code de Pratique CBCA du TIC Council
- Une présence locale en Algérie : Bureau Veritas Algérie assure la relation entre les autorités locales et les importateurs pour la reconnaissance des certificats



Your Fast Track for Worldwide Trade

Retrouvez tous les détails du Programme VoC ainsi que la liste de contacts sur:

<http://verigates.bureauveritas.com>

### Contact en Algérie:

#### Bureau Veritas Algérie

Lot 94, immeuble KPMG 3eme étage,  
zone d'affaires Bab Ezzouar Alger,  
Algérie

Adressez vos requêtes à :

[contact.dza@bureauveritas.com](mailto:contact.dza@bureauveritas.com)

Tél.: +213 21 60 05 88

Fax : +213 21 60 36 73

Tous les contacts et plus d'information sur:

<http://verigates.bureauveritas.com>



BUREAU  
VERITAS